

2. Le français langue d'enseignement

4. LES FORMATIONS EN FRANÇAIS

► La mobilité internationale des étudiants : l'atout francophone¹

Cet article est destiné à apporter un éclairage sur le phénomène de la **mobilité internationale des étudiants**, notamment ceux issus des pays appartenant à l'OIF. Il s'agit de dégager les principales raisons qui poussent les jeunes à poursuivre leurs études à l'étranger et celles des États et des établissements d'enseignement supérieur à mettre en place des politiques « musclées » en vue de les accueillir toujours en plus grand nombre. D'évidence, les flux des étudiants

internationaux² ne sont pas sans impact sur l'utilisation et l'expansion des langues dans le monde. Leur observation trouve ainsi naturellement sa place dans un rapport sur la langue française dans le monde. Quelques exemples de la mobilité des étudiants dans des États ou gouvernements où l'enseignement supérieur est « entièrement ou partiellement dispensé en français » viennent illustrer le propos.

L'article qui prend majoritairement en compte l'enseignement supérieur public ne

¹ Cet article a été rédigé par Catherine Braun grâce, notamment, aux données aimablement fournies par Campus France ou prélevées sur son site.

² Les étudiants internationaux, appelés également étudiants en mobilité internationale ou étudiants étrangers, sont les jeunes qui ont quitté provisoirement leur territoire national dans le but de poursuivre leurs études et qui sont inscrits dans un programme d'enseignement dans un pays étranger – Définition (Unesco).

peut prétendre à l'exhaustivité. Les indicateurs retenus par les principales sources sur le dénombrement des étudiants dans le monde que sont l'ONU dont l'UNESCO et son Institut de la Statistique, l'OCDE, Eurostat (Office statistique de l'Union européenne) ne permettent pas d'entrer dans le détail des niveaux d'études et des disciplines choisies par les étudiants. Seuls les ministères chargés de l'Enseignement supérieur des pays qui ont un système d'enseignement supérieur développé prennent en compte ces données. Cependant, les informations fournies sont difficilement comparables. Par ailleurs, la plupart des sources ne font pas de distinction entre les différentes communautés linguistiques à l'intérieur d'un même État. Ainsi il est très difficile de faire le partage, pour la Belgique, entre les étudiants étrangers qui sont inscrits dans l'enseignement francophone et ceux qui se trouvent dans la communauté néerlandophone. De même pour les différentes provinces du Canada. Enfin, il n'existe pas toujours d'informations précises sur les langues utilisées dans les différents établissements d'enseignement supérieur d'un État.

Faire ses études ou une partie de ses études à l'étranger a toujours été considéré comme un atout dans le parcours d'un étudiant. Autrefois réservée à une élite, cette possibilité s'offre, depuis plusieurs années, à un nombre toujours croissant de jeunes. Ce nombre a plus que doublé entre 2000 et 2011 et cette hausse devrait se poursuivre.

On dénombre actuellement 4,5 millions d'étudiants internationaux. L'ouverture de grands pays émergents (Brésil, Chine, Inde, Afrique du Sud, Russie...), la croissance du continent africain, les multiples programmes d'échanges, les besoins de personnes qualifiées dans les pays en développement et les difficultés d'accès à la formation et au monde du travail figurent parmi les facteurs qui renforcent cette tendance. Aujourd'hui, **les effectifs les plus importants sont originaires d'Asie (53 % de l'effectif total)** et de manière générale, les étudiants les plus mobiles sont issus des régions émergentes et en développement.

De leurs côtés, les États mettent en œuvre des politiques « musclées » en vue d'accroître l'attractivité de leur enseignement supérieur. Les intérêts qui en découlent sont multiples, au point que, dans un contexte international très concurrentiel, on peut parler de **combat acharné**. Les pays francophones n'échappent pas à cette

règle. Ainsi la France peut se féliciter d'avoir retrouvé sa 3^e place (données UNESCO) dans le rang des 5 premiers pays d'accueil des étudiants étrangers, après les États-Unis et le Royaume-Uni et devant l'Australie et l'Allemagne. La tendance à la mobilité vers le Canada-Québec s'accroît et le Maroc est, à l'heure actuelle, un des deux pôles de formation supérieure sur le continent africain, après l'Afrique du Sud.

Les pôles d'attractivité en matière d'enseignement supérieur se sont déplacés sur la planète. Sont ainsi apparus sur le marché, au cours des dernières décennies, l'Australie, l'Espagne, la Fédération de Russie, la Nouvelle-Zélande et la Corée. Des pays comme les États-Unis ou l'Allemagne ont, dans le même temps, subi un fléchissement du pourcentage des étudiants en mobilité dans leur système d'enseignement, même si, en valeur absolue, leur contingent d'étudiants internationaux a continué de progresser.

Enfin, les régions accueillant le plus grand nombre d'étudiants internationaux sont, selon Campus France : l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale, avec 62 % des étudiants en mobilité, suivies par l'Asie de l'Est et le Pacifique qui en accueillent 19 %.

Ces flux migratoires ont une forte incidence sur l'utilisation des langues et à terme sur le nombre de leurs locuteurs dans le monde. C'est pourquoi il est intéressant de constater que, malgré la force de frappe de l'enseignement supérieur des pays anglophones, de nombreux jeunes font le choix de faire leurs études en langue française et viennent ainsi consolider et augmenter le nombre des francophones. //

L'UNESCO prévoit 7 millions d'étudiants internationaux en 2020.

L'Agence Campus France

Placée sous la tutelle des ministères français des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Agence Campus France est chargée de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, de l'accueil et de la gestion de la mobilité internationale des étudiants, des chercheurs, des experts et des invités. L'Agence accompagne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans leur développement international. Elle met à la disposition du public dans l'espace documentaire de son site Internet (<http://www.campusfrance.org/fr/espace-documentaire>) des études et analyses sur la mobilité étudiante dans le monde (par pays, par continent...), sur les systèmes d'enseignement supérieur, sur les politiques d'attractivité. Figurent également sur ce site des fiches exhaustives et actualisées sur les formations supérieures, les établissements français, les domaines d'études et de recherche...

▶ Étudiants en mobilité internationale : quel pays choisir ?

Les principales raisons (non hiérarchisées) invoquées :

– la ou les langue(s) utilisée(s) dans l'enseignement peut être un élément du choix du pays d'accueil. Que l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni... exercent une telle attractivité sur les étudiants internationaux s'explique en grande partie par le fait que l'anglais y est la langue d'enseignement et que, parallèlement, cette langue est la première langue étrangère de la plupart des systèmes éducatifs. La très forte proportion d'étudiants du Maghreb et de l'Afrique francophone, en France, se comprend aisément (outre les autres facteurs indiqués ci-dessous) par l'utilisation commune de la langue française. De même pour la mobilité des étudiants vers des

pays appartenant au même groupe linguistique (langues latines par exemple).

– le **souhait de connaître d'autres expériences culturelles**.

– les **frais de scolarité et le niveau de vie**. Ces facteurs jouent probablement un rôle important. Les flux des étudiants étrangers vers l'Europe (en particulier du Nord) et vers le Canada où des efforts sont consentis pour les étudiants étrangers s'expliquent en partie pour cette raison. Mais ce facteur ne semble pas déterminant si on en juge par la forte mobilité étudiante vers des pays comme l'Australie ou le Royaume-Uni, où le niveau des frais de scolarité est élevé, voire très élevé.

– le **prestige**, la réputation historique du système d'enseignement supérieur d'un pays, les classements internationaux de ses universités (classement de Shanghai, classement PISA de l'OCDE...) influent de manière très significative sur le choix des étudiants.

– le **confort**, la sécurité des lieux d'enseignement et des logements : le succès des campus américains et australiens en sont une illustration, tout comme celui des universités du Canada.

– la **similitude des systèmes d'enseignement avec son propre pays** ou la possibilité d'obtenir facilement des équivalences.

– l'**expérience internationale et la pratique d'une langue étrangère** (notamment des langues autre que l'anglais, telles l'arabe, le chinois mais aussi l'espagnol et l'allemand) pendant ses études. Ce qui enrichit le curriculum vitae.

– les **facilités d'entrée** et d'obtention des visas.

– la **politique d'immigration** d'un pays et les débouchés professionnels qu'elle peut permettre.

– les **relations historiques, la proximité géographique**. 21 % d'étudiants étrangers sont originaires d'un pays qui partage une frontière terrestre ou maritime avec le pays d'accueil.

– l'**insuffisance de l'offre dans l'enseignement supérieur** du pays d'origine de l'étudiant. //

facebook.com/marocampusfrance
twitter.com/CFMaroc

CAMPUS FRANCE
campusfrance.org MAROC

Vous souhaitez étudier,
passer un concours
ou un examen en France ?

www.maroc.campusfrance.org

Démarches et inscriptions
Trouvez tous les renseignements nécessaires sur www.maroc.campusfrance.org
Inscrivez-vous en ligne et suivez la procédure...

INSTITUT FRANÇAIS
MAROC

Ambassade de France au Maroc
Service de Coopération et d'Action Culturelle

► Pourquoi accueillir des étudiants étrangers ?

Le phénomène de la mobilité internationale des étudiants est devenu un véritable enjeu stratégique pour les pays (acteurs de l'Éducation et entreprises). Nombre d'entre eux font de l'attractivité un des facteurs importants de leur présence sur la scène internationale et de leur développement. Les motivations sont diverses :

- **visibilité internationale** de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- **constitution d'un réseau de partenaires** pour l'avenir : un étudiant qui retourne dans son pays d'origine garde des liens forts avec son pays d'accueil. Il peut intégrer une entreprise délocalisée, rejoindre un groupe de recherche, devenir un correspondant privilégié...

- **développement des capacités d'innovation**, par l'apport extérieur et les échanges d'idées. Dans certains cas, on peut parler de captation des cerveaux.

- **rentabilité** : l'accueil des étudiants en mobilité est considéré comme une source significative de revenus supplémentaires. L'Australie place ce secteur à la troisième place, en termes de revenus d'exportation, après le minerai de fer et le charbon. Ce pays

(comme la Nouvelle-Zélande) a instauré des frais de scolarité élevés pour les étudiants étrangers, et a, malgré cela, enregistré l'une des plus fortes croissances du nombre d'étudiants en mobilité en dix ans. Outre les frais de scolarité, les dépenses relatives au logement, aux activités touristiques ou culturelles ont, de manière générale, un impact économique positif.

- **augmentation des ressources humaines qualifiées**, dans le cas d'une politique d'immigration ciblée. En effet, l'étudiant qui poursuit ses études dans un pays d'accueil a démontré sa capacité d'adaptation et peut ainsi intégrer plus facilement le monde du travail. C'est dans cet objectif que le Canada facilite l'octroi de la résidence permanente aux diplômés en mobilité internationale et que la Finlande et la Norvège prennent en compte le nombre d'années passées dans leur enseignement supérieur comme années de résidence, en vue de l'éligibilité à la citoyenneté.

- **meilleure compréhension des autres cultures** permettant un développement des échanges dans tous les domaines. //

► Comment attirer les étudiants internationaux ?

Quelques exemples de politiques mises en œuvre par les États pour augmenter leur attractivité auprès des étudiants étrangers :

- **mise en place d'organismes chargés de la promotion de l'enseignement supérieur à l'étranger**, tels Campus France, l'Office allemand d'échanges universitaires, le Bureau canadien de l'éducation internationale, l'Agence marocaine de coopération internationale. Ces organismes sont au fait des dernières évolutions de la mobilité internationale des étudiants et ils s'emploient à diffuser l'offre de leur pays. Ils produisent

et mettent souvent à la disposition des publics concernés (acteurs de l'enseignement supérieur, entreprises...) des documents très renseignés sur l'enseignement supérieur de leurs pays cibles (voir par exemple le site de Campus France <http://www.campusfrance.org/fr/espace-documentaire>).

- **sites Internet** (formations, vie pratique) et guides, destinés aux étudiants étrangers, souvent traduits dans les langues des pays cibles.

- **présence dans les médias** et production de matériel publicitaire dans les langues nationales.

– **services dédiés aux étudiants** dans les représentations des États à l'étranger (la France dispose ainsi de 141 Espaces – bureaux – et de 39 antennes implantés dans 110 pays).

– **missions de recrutement à l'étranger** et placement ciblé des étudiants dans les pays d'accueil.

– **participation à des forums et salons internationaux** (thématiques : Écoles d'ingénieurs, études artistiques et géographiques).

– **organisation de rencontres** entre les acteurs nationaux de l'enseignement supérieur et des délégations étrangères.

– **organisation de missions institutionnelles**.

– **veille sur les anciens élèves** (organisation de réseaux d'« alumni », du latin *alumnus* = élève) et valorisation des réseaux constitués notamment par leur mise en contact avec les entreprises.

– **regroupements d'établissements**. Les établissements se constituent en pôles universitaires, dans le but d'être plus compétitifs sur le plan international (c'est en particulier le cas en France). Des regroupements d'universités existent également entre des États frontaliers ou des États appartenant à une même union politique. Les établissements sont par ailleurs dans la quasi-obligation de procéder à des

délocalisations dans les pays cibles, s'ils souhaitent avoir une visibilité internationale. C'est par exemple ce qu'a fait la Sorbonne en ouvrant une antenne à Abou Dhabi.

– **adoption de politiques linguistiques offensives** : la volonté d'attirer les étudiants étrangers et de préparer leurs propres étudiants à la mobilité internationale incite les pays non anglophones à proposer de plus en plus de formations en anglais. Ce qui se fait couramment, et depuis longtemps, dans des États où l'anglais est très présent (les pays nordiques, par exemple) est désormais admis dans la plupart des systèmes d'enseignement. Il est cependant moins développé en Amérique latine, l'apprentissage de l'espagnol étant répandu et le nombre de ses locuteurs significatif. //

Polémique en France

L'article 2 de la Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche autorise (ce qui existait déjà dans certaines Écoles de commerce notamment) des enseignements en anglais sous certaines conditions. Ces dernières ont finalement été précisées et rendues plus restrictives par l'adoption d'un amendement modifiant sa rédaction, déposé par Pouria Amirshahi, député des Français établis hors de France.

► Quelques exemples de mobilité dans les pays francophones

Belgique

Les étudiants étrangers en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

Dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, près de 20 % des étudiants n'ont pas la nationalité belge. Les étudiants ressortissants d'un pays de l'Union européenne sont trois fois plus nombreux que ceux ressortissants d'un pays hors Union européenne et plus de la moitié des étudiants étrangers sont français. Les trois premiers pays d'origine des étudiants étrangers sont la France (50,7 %), le Luxembourg (5 %) et le Cameroun (5 %).

Le nombre des étudiants camerounais a, ces dernières années, supplanté celui des étudiants marocains et congolais, traditionnellement très important. Selon les auteurs du rapport « Migrer pour un diplôme »³, les étudiants camerounais répondent désormais davantage aux diverses conditions d'admission. Enfin, la majorité des étudiants boursiers en Belgique francophone est originaire d'un pays d'Afrique.

³ Migrer pour un diplôme (2012) : Les étudiants ressortissants de pays tiers à l'UE dans l'enseignement supérieur belge. Franck Caestercker et Andrea Rea. Louvain-La-Neuve : Academia Harmattan (collection : Cahiers Migrations 42).

» Étudiants étrangers par région du monde dans les universités francophones en FWB, année académique 2010-2011⁴

	Université de Liège	Université catholique de Louvain	Université libre de Bruxelles	Université de Mons	FUNDP ⁵	Université Saint-Louis de Bruxelles	FUCaM ⁶	TOTAL
Union européenne	2 249	3 384	5 085	419	308	211	41	11 697
Europe hors UE	65	79	179	28	11	16	3	381
EUROPE	2 314	3 463	5 264	447	319	227	44	12 078
AMÉRIQUE	91	215	178	18	15	18	4	539
ASIE	204	245	230	16	29	13	3	740
AFRIQUE	896	903	1 789	285	112	129	30	4 144
OCÉANIE	1	1	2	–	1	–	–	5
Réfugiés ONU	21	19	77	5	4	6	–	132
Apatrides, Inconnus	1	1	5	1	–	–	–	8
TOTAL	3 528	4 847	7 545	772	480	393	81	17 646

⁴ Sources : <http://www.cref.be/Statistiques.htm> : Conseil des recteurs des universités francophones de Belgique et base de données SATURN ; <http://www.ciuf.be/cms/images/stories/ciuf/CIRI/ciri2012-fr-def.pdf>

⁵ Université de Namur, anciennement Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix.

⁶ Les Ateliers des FUCaM représentent le Centre de formation continue de l'Université catholique de Louvain à Mons.

Depuis les années 2000, les universités belges continuent d'enregistrer une augmentation de leur nombre d'étudiants internationaux (doublement en une quinzaine d'années) et ont pu constater une modification de la composition de la population étudiante à l'avantage des jeunes en provenance de l'Asie, notamment les étudiants chinois très présents partout dans le monde.

La part des étudiants étrangers est, bien entendu, différente suivant les disciplines. Leur proportion est particulièrement élevée dans les écoles supérieures des arts

dont la réputation est excellente : près de 40 % des étudiants de ces écoles n'ont pas la nationalité belge. La proportion d'étudiants français est particulièrement élevée dans les Instituts supérieurs d'architecture (ISA) où ils représentent plus des 3/4 des étrangers. Ces Instituts permettent en effet d'obtenir, à l'issue d'un seul cursus, un diplôme d'architecte-ingénieur, ce qui n'est pas le cas en France. Les étudiants étrangers ont longtemps été surreprésentés dans les catégories paramédicales, sciences de la santé et sciences. Cependant, depuis 2006, un décret

limite le nombre des étudiants étrangers dans ces cursus et, de manière générale, le recrutement est plus sélectif.

Quelques atouts de l'enseignement supérieur en Belgique

Outre la **qualité de son enseignement**, en particulier dans les disciplines citées ci-dessus, la localisation de ce pays au **cœur de l'Europe** est un atout majeur qui joue, pour une bonne part, dans son attractivité, en particulier pour les étudiants européens. La présence des institutions européennes et internationales, à Bruxelles, compte également pour beaucoup, notamment s'agissant de la spécialisation dans les études en relations internationales, la participation à des concours européens, et la recherche de stages. Cette présence renforce encore le contexte multilingue dans lequel peuvent évoluer les étudiants.

La promotion des études universitaires en Fédération Wallonie-Bruxelles est assurée sous l'égide du Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique par deux institutions francophones :

- la Commission universitaire pour

le développement, qui coordonne la participation des institutions universitaires à la coopération universitaire au développement (principalement en Afrique francophone et Asie du Sud-Est).

- la Commission interuniversitaire des relations internationales qui définit la politique de promotion à l'international des universités de cette commission.

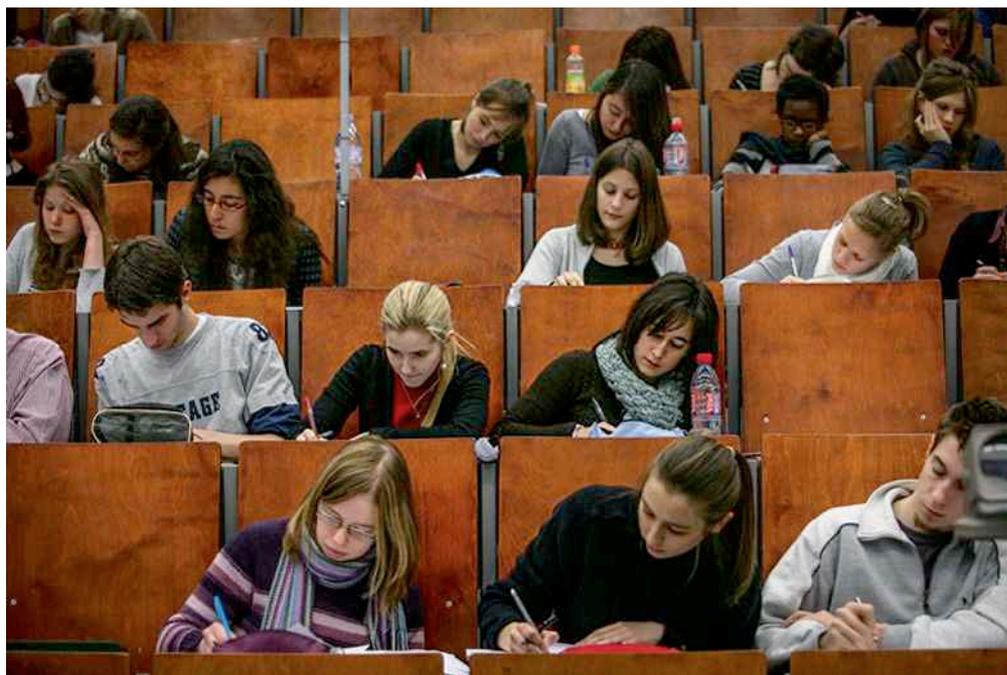
Les étudiants belges à l'étranger

Si les étudiants français constituent le plus important contingent d'étudiants étrangers en Belgique, la France est le premier pays de destination des étudiants belges (environ 4 000). Viennent ensuite le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne et les États-Unis.

Canada : Québec

Les étudiants internationaux au Québec

À l'automne 2012, le Québec a accueilli plus de **30 000 étudiants étrangers** dans ses établissements d'enseignement universitaire.



► Étudiantes et étudiants étrangers inscrits dans le réseau universitaire québécois

Tableau communiqué par la Direction des collaborations internationales, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (2013)⁷.

⁷ Source : MESRST, DPES, Portail informationnel, Système GDEU, données 22 mai 2013.

Rang	Principaux pays	2010	2011	2012*	Variation 2012* / 2006	Poids 2012*
1	France	8 804	10 052	11 370	29,15 %	37,1 %
2	États-Unis	2 806	2 682	2 689	-4,17 %	8,8 %
3	Chine	1 623	1 961	2 485	53,11 %	8,1 %
4	Iran	772	931	1 041	34,84 %	3,4 %
5	Inde	596	692	921	54,53 %	3,0 %
6	Maroc	995	897	864	-13,17 %	2,8 %
7	Tunisie	702	689	732	4,27 %	2,4 %
8	Sénégal	516	502	478	-7,36 %	1,6 %
9	Cameroun	476	461	470	-1,26 %	1,5 %
10	Algérie	315	359	407	29,21 %	1,3 %
11	Arabie saoudite	332	409	406	22,29 %	1,3 %
12	Mexique	388	402	376	-3,09 %	1,2 %
13	Allemagne	323	347	349	8,05 %	1,1 %
14	Pakistan	318	342	347	9,12 %	1,1 %
15	Côte d'Ivoire	307	283	333	8,47 %	1,1 %
16	Liban	323	302	303	-6,19 %	1,0 %
17	Belgique	251	270	291	15,94 %	0,9 %
18	Bénin	244	257	286	17,21 %	0,9 %
19	Corée du Sud	279	292	280	0,36 %	0,9 %
20	Haïti	318	283	280	-11,95 %	0,9 %
21	Brésil	200	205	269	34,50 %	0,9 %
22	Burkina Faso	196	189	244	24,49 %	0,8 %
23	Royaume-Uni	204	199	240	17,65 %	0,8 %
24	Suisse	202	183	228	12,87 %	0,7 %
25	Égypte	205	213	217	5,85 %	0,7 %
	Autres	4 490	4 605	4 771	6,26 %	15,6 %
	Total	26 185	28 007	30 677	17,15 %	100,0 %

* données provisoires.

Note : Une étudiante ou un étudiant étranger est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

Il convient d'ajouter aux données figurant dans le tableau que **18 102 étudiants internationaux** se trouvent dans les universités francophones tandis que 12 575 poursuivent leurs études dans les universités anglophones.

Les étudiants français sont, et de loin, les plus nombreux. Outre le régime linguistique de l'enseignement supérieur au Québec et les liens qui unissent la France et le Québec, ce phénomène peut s'expliquer également par le fait que les étudiants titulaires d'un passeport français sont exempts des frais de scolarité demandés aux étrangers internationaux (cette règle ne s'applique pas aux étudiants

français qui étudient dans le cadre d'une formation à distance, hors Québec). Cette facilité offerte aux étudiants français fait l'objet régulièrement de polémiques au Québec et pourrait être remise en cause (cf. encadré). L'exemption de droits s'applique également à d'autres pays, en particulier des pays du continent africain appartenant à l'OIF. La liste de ces pays se trouve sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche, de la Science et de la Technologie du gouvernement du Québec : <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/universites/>.

Le tableau page 377 met par ailleurs en évidence la forte augmentation de la mobilité étudiante en provenance de l'Arabie saoudite, du Pakistan, de l'Algérie, de l'Iran et de l'Inde, bien que le poids de ces étudiants soit encore minime par rapport à celui des étudiants venus de la France et dans une moindre mesure des États-Unis et de la Chine. On note un recul des populations étudiantes traditionnelles au Québec telles que celles du Maroc et du Liban.

Augmenter les droits d'inscription pour les étudiants français ?

En février 2014, le Parti québécois de l'ancienne Première ministre Pauline Marois propose des révisions budgétaires concernant les exemptions accordées aux étudiants étrangers. Fin mars 2014, le chef du Parti libéral du Québec, Philippe Couillard (qui deviendra Premier ministre quelques semaines plus tard) recommande que l'ensemble des étudiants francophones payent les mêmes droits d'inscription que les étudiants canadiens. Une telle décision romprait l'accord vieux de 36 ans signé entre la France et le Québec permettant aux étudiants français de payer les mêmes droits d'inscription que les étudiants québécois (environ 2 000 dollars canadiens). Parmi les 12 000 étudiants français au Québec, beaucoup d'entre eux ne pourraient pas supporter un alignement sur les tarifs pratiqués vis-à-vis des autres étudiants étrangers (environ 15 000 dollars canadiens). Pour l'instant rien n'est vraiment décidé et aucun projet de loi n'a été présenté. La nouvelle ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, Christine St-Pierre, a même déclaré à l'AFP, le 6 mai 2014 : « J'ai senti l'inquiétude [française] et on ne compte pas mettre en l'air nos relations [diplomatiques avec Paris] ». Elle a souligné qu'« il faut respecter l'harmonie de nos relations uniques avec la France ». Tout en rappelant « la situation budgétaire » du Québec, qui cherche à résorber un déficit persistant des finances publiques, Mme St-Pierre a assuré que cette question serait réglée lors de la visite dans la Belle Province du président français François Hollande, à l'automne 2014.

Quelques atouts de l'enseignement supérieur au Québec

– Les établissements d'enseignement proposent des **programmes reconnus au niveau international**, qui, pour beaucoup, sont le fruit de collaborations interinstitutionnelles.

– L'offre d'**enseignement supérieur bilingue** renforce l'attractivité de la Province. Une telle offre (hors Canada) n'a pratiquement pas d'équivalent pour le moment. La forte majorité francophone au Québec permet, de plus, aux étudiants des universités anglophones de s'immerger dans la langue française.

– Au Québec (comme partout au Canada), il existe plusieurs programmes permettant, sous certaines conditions, de **trouver un emploi** pendant ou après ses études.

– Le Québec, société multiculturelle, très ouverte sur le monde, offre de nombreuses **possibilités de rencontres pour les jeunes**. Riche en activités culturelles et sportives, il permet également à moindres frais d'effectuer des voyages dans toute l'Amérique du Nord.

– Les **droits de scolarité** pour les étudiants étrangers tournent en moyenne autour de 16 700 dollars canadiens, soit

Où trouver tous les renseignements officiels sur les études au Québec ?

http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/Ens_Sup/Affaires_universitaires_collegiales/Affaires_etudiantes/EtudierAuQuebec_2011_f.pdf. Les renseignements sur les admissions dans l'enseignement supérieur au Québec sont disponibles sur le site Immigration et communauté culturelle Québec.

environ 11 200 euros, pour le premier cycle et de 12 300 dollars canadiens, soit 10 200 euros, pour les cycles supérieurs et sont, en cela, inférieurs à ceux des États-Unis et du Royaume-Uni, pour une qualité de formation équivalente. Des événements récents (manifestations d'étudiants en 2012) ont pointé l'augmentation des frais de scolarité au Québec. Cette hausse a eu un impact sur les étudiants étrangers qui ont dû encaisser et déjà vu leurs frais s'alourdir de 25 %.

Les étudiants internationaux : un atout pour le Québec

Avec l'augmentation du nombre d'étudiants provenant d'Inde, d'Iran et de Chine, et au vu des statistiques montrant que les deux pays les plus attractifs sur la planète sont anglophones, des voix s'élèvent, au Québec, notamment dans la société civile, pour que soient développées les formations supérieures, en anglais, afin de rendre la Province doublement attractive en terme de mobilité internationale étudiante. Cette idée est cependant loin de faire l'unanimité, étant donné le statut du français et le prix que le Québec y attache.

En tout état de cause, pour le Québec, l'accueil des étudiants étrangers est partie intégrante d'une politique d'immigration maîtrisée permettant d'intégrer une population qualifiée, qui a déjà fait un séjour au Québec et a pu ainsi se familiariser avec ses valeurs. Les enquêtes montrent que **30 % des étudiants ont le projet de demander le statut de résident permanent.**

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), implanté en France et au Québec, apporte son soutien aux projets de mobilité professionnelle (stages, emplois temporaires) des jeunes adultes entre 18 et 35 ans. Il contribue ainsi au rapprochement des jeunes françaises et québécoises par la mise en œuvre de programmes de mobilité axés sur le développement et le perfectionnement professionnels, dans les secteurs économique, culturel, académique et social, tout en favorisant les découvertes interculturelles et le maillage des réseaux.

Canada : Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick⁸ compte quatre universités publiques (Universités Mount Allison, St Thomas, Université du Nouveau-Brunswick, Université de Moncton) et trois universités privées (Université Baptiste de l'Atlantique, St Stephen's et College Bethany Bible).

L'Université de Moncton accueille 846 étudiants en mobilité internationale provenant de plus d'une cinquantaine de pays, soit plus de 17 % de la population étudiante de l'Université.

⁸ Toutes les informations figurant dans cette rubrique proviennent directement de l'Université de Moncton.

► Étudiants étrangers en 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, de 2010 à 2013

Pays d'origine	2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Guinée	78	12,1 %	85	10,5 %	110	13,5 %
Mali	65	10,1 %	84	10,3 %	101	12,4 %
Burkina Faso	43	6,7 %	61	7,5 %	77	9,5 %
Maroc	68	10,5 %	67	8,3 %	73	9 %
Haïti	63	9,8 %	50	6,2 %	54	6,7 %
Sénégal	33	5,1 %	30	3,7 %	49	6 %
Cameroun	28	4,3 %	32	3,9 %	49	6 %
Côte d'Ivoire	19	2,9 %	25	3,1 %	48	5,9 %
France	66	10,2 %	39	4,8 %	47	5,8 %
Tunisie	52	8 %	47	5,8 %	43	5,3 %
Bénin	23	3,6 %	34	4,2 %	34	4,2 %
Rép. dém. Congo	6	0,9 %	17	2,1 %	26	3,2 %
Rwanda	10	1,5 %	17	2,1 %	15	1,8 %
Congo (Brazzaville)	14	2,2 %	14	1,7 %	15	1,8 %
Gabon	15	2,3 %	12	1,5 %	9	1,1 %
Tchad	5	0,8 %	7	0,9 %	9	1,1 %
Togo	6	0,9 %	6	0,7 %	7	0,9 %
Rép. pop. de Chine	10	1,5 %	8	1 %	3	0,4 %
Burundi	6	0,9 %	4	0,5 %	2	0,2 %
Liban	2	0,3 %	2	0,2 %	2	0,2 %
États-Unis	6	0,9 %	5	0,6 %	1	0,1 %
Autres pays	28	4,3 %	27	3,3 %	38	4,7 %
Total	646	100 %	673	82,9 %	812	100 %

Les données actualisées, à la rentrée 2013-2014, ne font pas apparaître de variations significatives s'agissant des zones géographiques de provenance des étudiants. Ainsi :

– les étudiants du continent africain sont les plus nombreux, soit 694 issus de 22 pays. Les pays les plus représentés sont le Mali (110 étudiants), la Guinée (108), le Burkina Faso (76), le Sénégal (59).

– les étudiants européens sont au nombre de 136. 48 d'entre eux viennent de France et 6 de la Belgique.

L'Asie est représentée par quatre pays : Chine, Vietnam, Laos, Corée du Sud.

On peut noter la présence importante et constante d'étudiants haïtiens (48).

La nouveauté, en 2014, est l'arrivée de cinq étudiants venus du Brésil, seul pays d'Amérique latine représenté.

Les disciplines les plus demandées par les étudiants étrangers à l'Université de Moncton sont l'Administration, les Arts et Sciences sociales et les Sciences.

Étudiants de l'Université de Moncton en mobilité, en 2013-2014

L'Université est signataire de plusieurs conventions institutionnelles internationales qui permettent à ses étudiants d'effectuer un semestre ou une année académique à l'étranger.

Sur 48 étudiants en mobilité, la majorité se trouve en France (36), viennent ensuite la Belgique (4), la Suisse (3) puis les pays hispanophones que sont l'Espagne et le Mexique.

Quelques atouts de l'Université de Moncton

Cette université a effectué, en septembre 2013, un sondage auprès de 75 étudiants internationaux, s'agissant des « motifs qui poussent une personne à venir étudier à l'Université de Moncton ». Les réponses qui sont revenues le plus souvent sont les suivantes :

– **classes de petite taille**, bon ratio entre élèves et professeur.

– **l'institution est francophone, dans un milieu bilingue**, ainsi les étudiants internationaux n'ont pas à suivre une formation linguistique avant d'intégrer les cours et peuvent apprendre l'anglais à leur rythme.

– les **frais de scolarité** sont moins élevés que dans la plupart des grandes universités canadiennes.

– la **capacité** de l'Université de Moncton à intégrer les étudiants internationaux et la présence de divers groupes culturels sont rassurantes.

– la **qualité de l'enseignement**.

Les renseignements sont accessibles à l'adresse suivante : http://www.umoncton.ca/international/files/international/wf/Guide_AdmInternational

Guide d'Admission pour les étudiants et les étudiants internationaux :

<http://www.umoncton.ca/international/>

Dans la partie anglophone du Canada

Deux universités, l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne offrent un enseignement supérieur dans les deux langues officielles (anglais et français). L'Université d'Ottawa facilite les inscriptions des étudiants francophones de certains pays d'Afrique. D'après le quotidien *La Liberté* (17 novembre 2013), « cette offre qui entrera en vigueur à la rentrée 2014 prévoit de faire bénéficier d'une

exemption des frais de scolarité majorés des étudiants étrangers, notamment les étudiants algériens ».

L'Ambassade d'Algérie à Ottawa se propose de recueillir les demandes des étudiants algériens intéressés à l'adresse info@embassyalgeria.ca et leur conseille de consulter le site de l'Université d'Ottawa (www.uottawa.ca) pour connaître les formations offertes par cette dernière. Cette mesure s'appliquera également aux étudiants français qui, à la rentrée 2014, paieront les mêmes droits de scolarité que les citoyens canadiens et les résidents permanents.

Dans le cadre du Programme canadien des Bourses de la Francophonie, le gouvernement du Canada offre des bourses d'études du ministère des Affaires Étrangères, du Commerce et du Développement aux pays membres de la Francophonie, admissibles à l'aide publique au développement. Les informations sur ce programme se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.boursesfrancophonie.ca/>

France

La France se place, en 2013, au troisième rang mondial pour l'accueil des étudiants internationaux, derrière les États-Unis et

Pour tous les renseignements sur les études au Canada : <http://canada.gc.ca/accueil.html>

la Grande-Bretagne et devant l'Australie et l'Allemagne.

La France mène une **politique d'égalité de traitement des étudiants français et étrangers**. Les frais d'inscription sont identiques pour tous et fixés, pour les diplômes nationaux, par le gouvernement. Tous les étudiants, quelle que soit leur origine, bénéficient des mêmes droits sociaux : sécurité sociale et aide au logement (en cas d'éligibilité). Les dépenses en matière d'enseignement supérieur représentent environ 1,2 % du PIB de la France, soit presque 20 milliards d'euros chaque année. Le financement est très majoritairement public (87 %). Il représente un investissement moyen de 10 800 euros par étudiant, quelle que soit sa nationalité.

Les établissements français délivrent des diplômes conformes aux normes européennes, basées sur une architecture commune appelée « LMD » (pour Licence, Master, Doctorat). Ces diplômes sont largement reconnus dans le monde.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a récemment indiqué que « le gouvernement souhaite doter la France de moyens lui permettant de renforcer son attractivité universitaire et scientifique et d'attirer davantage d'étudiants et doctorants venus des pays émergents, notamment dans les disciplines scientifiques et technologiques. La loi du 22 juillet 2013 va dans ce sens :

- création de 30 grands pôles de formation, de recherche et d'innovation de dimension mondiale,

- possibilité de développer des cours en langues étrangère,

- mesures tendant à favoriser l'accueil des étudiants étrangers, notamment pour le logement et la délivrance de visas pluriannuels. »⁹

⁹ Source : Campus France, <http://www.campusfrance.org/fr/page/pour-louverture-internationale-de-son-enseignement-superieur>.

Les étudiants étrangers en France

Selon le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), en 2012-2013, la France a accueilli 289 274 étudiants étrangers parmi lesquels 216 055 (74,7 %) sont inscrits dans les universités. Les étudiants étrangers représentent 12 % du total des étudiants et 41 % du total des doctorants.

Ces étudiants sont pour beaucoup issus de la sphère d'influence traditionnelle de la France qui accueille **près du tiers des étudiants africains en mobilité**. En 2012-2013, près d'un étudiant sur deux est issu du continent africain, dont 23 % viennent du Maghreb.

La France est ainsi, et de loin, la première destination de ces étudiants (depuis 2005), même si on constate une légère baisse des inscriptions, selon Campus France. Le nombre d'étudiants africains a également baissé en Allemagne et aux États-Unis, alors qu'une forte augmentation est observée en Italie. De nombreux jeunes Africains étudient également en Afrique du Sud qui est, avec le Maroc, un des deux pôles de l'enseignement supérieur sur le continent africain.

S'agissant des pays d'Asie, notamment les pays membres de l'OIF, la France se place en 2^e position des pays d'accueil des étudiants cambodgiens, après la Thaïlande, en 3^e position pour les étudiants vietnamiens et en 5^e position pour les étudiants laotiens. Selon l'Agence France Presse (novembre 2013), citant le Premier ministre français « La France est pleinement mobilisée [pour que] l'objectif [...] de 50 000 étudiants chinois en France soit atteint en 2015 ». Ils sont plus de 30 000 en 2013. De son côté, la Chine s'est donné pour objectif de multiplier par 10 le nombre d'étudiants étrangers sur son territoire, soit de passer de 51 000 étudiants étrangers, en 2008, à 500 000, en 2020.

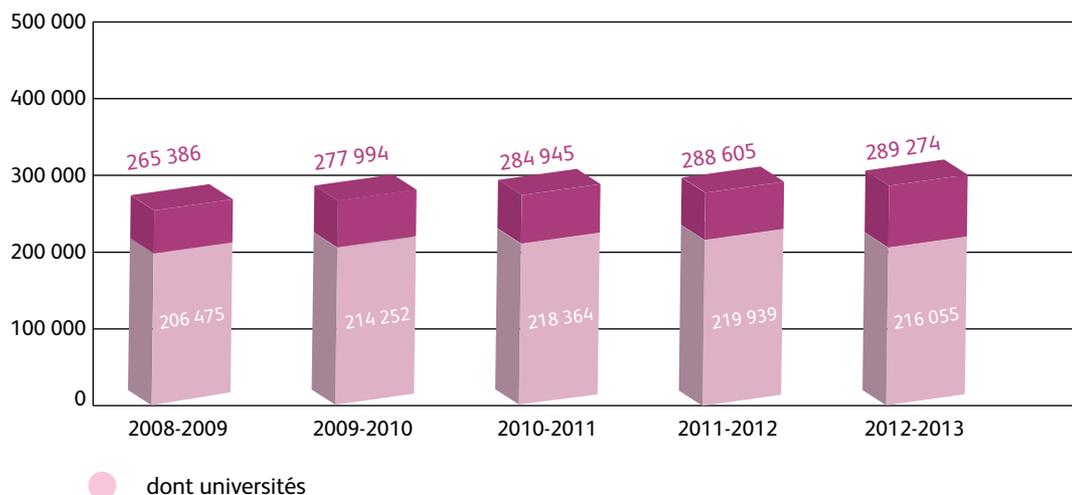
► Les 20 premiers pays d'origine des étudiants étrangers en mobilité en France en 2012-2013

Pays d'origine	Effectifs	Part	Évolution 2009-2012
Maroc	32 104	11,1 %	6 %
Chine	30 349	10,5 %	11,9 %
Algérie	22 697	7,8 %	9,2 %
Tunisie	11 909	4,1 %	-7,1 %
Sénégal	8 995	3,1 %	-6,5 %
Allemagne	8 778	3 %	9,7 %
Italie	8 441	2,9 %	32,9 %
Cameroun	7 401	2,6 %	11,4 %
Vietnam	6 295	2,2 %	0,7 %
Espagne	5 907	2 %	31,6 %
Russie	4 984	1,7 %	17,2 %
Brésil	4 939	1,7 %	26,4 %
États-Unis	4 700	1,6 %	10,7 %
Liban	4 563	1,6 %	-18,8 %
Roumanie	4 532	1,6 %	0,5 %
Côte d'Ivoire	4 493	1,6 %	16,2 %
Madagascar	4 118	1,4 %	10,5 %
Gabon	4 095	1,4 %	-3,4 %
Belgique	3 937	1,4 %	16,2 %
Portugal	3 912	1,4 %	26 %

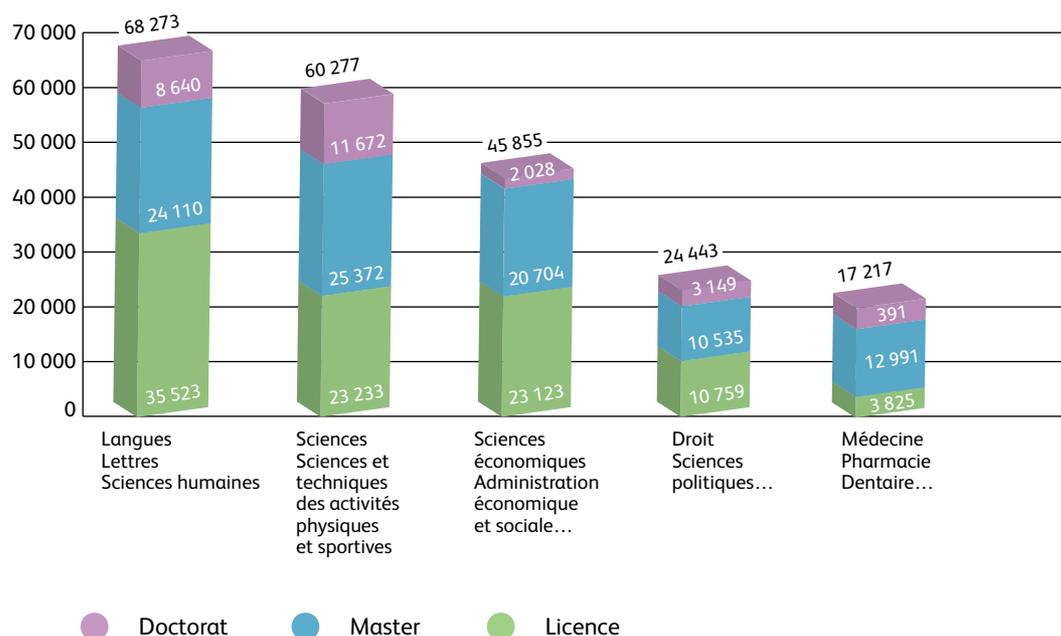
On note entre 2009 et 2012 une forte augmentation du nombre d'étudiants venus de l'Europe latine (Espagne, Italie, Portugal) ainsi que du Brésil et une baisse du nombre

d'étudiants venus du Gabon, de la Tunisie et du Liban. Le Maroc reste le premier pays d'origine des étudiants étrangers suivi par la Chine.

Évolution du nombre total d'étudiants internationaux en France dans l'enseignement supérieur



Répartition des étudiants étrangers par discipline et par niveau en 2012-2013



Les observations de Campus France montrent que, depuis 2008-2009, la répartition des étudiants étrangers par niveau, dans les universités, n'a presque pas évolué. Il en est de même s'agissant des disciplines choisies. On note toutefois une

diminution des inscriptions en Médecine-Pharmacie-Dentaire (- 13 %), en Sciences économiques (- 4 %) et une augmentation des inscriptions en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (+ 15 %).

L'enquête TNS Sofres pour Campus France

9 étudiants étrangers sur 10 recommandent la France pour y faire des études¹⁰

Un enthousiasme qui cohabite cependant avec des points d'insatisfaction. Sur les 20 000 étudiants interrogés, 9 sur 10 se disent satisfaits ou très satisfaits de leur séjour. Les points forts de l'Hexagone ? La valeur de ses diplômes, la qualité de son enseignement et de ses méthodes et le faible coût des études. La France ne manque pas d'attrait en dehors



Après la qualité de la formation recherchée (51 %), c'est la connaissance de la langue française (42 %) qui motive le choix des étudiants étrangers pour la France.



¹⁰ D'après le baromètre 2013 réalisé par TNS Sofres pour Campus France sur l'attractivité de la France.

des cours puisque son intérêt touristique, son art de vivre ainsi que les possibilités de sorties et de loisirs ont majoritairement été évoqués. Concernant le bilan que les étudiants font de leur séjour, ils estiment qu'il leur a apporté un enrichissement personnel (94 %), a valorisé leur cursus universitaire (86 %), et leur est utile dans le cadre de leur activité actuelle (84 %). Ainsi, 91 % d'entre eux recommanderaient la France comme destination d'études.

Critiques, déceptions et insatisfactions

Quelques points d'ombre viennent, malgré cet engouement, ternir le tableau. Plus de la moitié des étudiants étrangers ont émis des critiques concernant la possibilité de travailler en France après leurs études, l'offre et le coût du logement, et les procédures administratives. Un peu moins de la moitié estime que le coût de la vie y est trop élevé. Enfin, même si les conditions d'accueil sont jugées plutôt positivement, 3 étudiants sur 10 sont déçus du traitement que leur ont réservé les étudiants français.

Les étudiants français à l'étranger¹¹

► Les 5 premiers pays d'accueil des étudiants français en 2010¹²

Pays d'accueil	Royaume-Uni	États-Unis	Suisse	Canada	Allemagne
Effectifs	13 602	7 648	6 006	5 859	5 834
Part	25 %	14,1 %	11 %	10,8 %	10,7 %

Selon l'Unesco, en 2010, 54 407 étudiants français poursuivaient des études à l'étranger (soit 2,4 % du total des étudiants français). Pour la même année, selon la Commission européenne, il y avait 25 789 étudiants français en mobilité Erasmus (programme d'échanges européen).

Maroc

Les étudiants internationaux au Maroc

Le Royaume du Maroc compte un peu plus de 500 000 étudiants et reçoit environ 8 500 étudiants étrangers. Les langues de l'enseignement supérieur public sont l'arabe et le français, celui-ci n'étant utilisé que pour l'enseignement des disciplines scientifiques et techniques.

¹¹ Source : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Mobilite_etudiante_guide_sur_l_accueil_des_etudiants_etrangers_en_France.pdf

¹² Source : Unesco.

La grande majorité des étudiants internationaux au Maroc viennent des pays francophones d'Afrique de l'Ouest, au premier rang desquels la Mauritanie. L'enseignement supérieur au Maroc fait de ce pays un pôle d'une grande attractivité pour les étudiants francophones d'Afrique, tout comme l'est l'Afrique du Sud pour les étudiants anglophones, dans des proportions nettement plus importantes.

Le Maroc facilite, selon certaines conditions, la venue et l'accueil des étudiants

étrangers, en particulier les étudiants du Maghreb. Les dossiers de candidature des étudiants originaires de l'Algérie et de la Tunisie, résidents au Maroc, y sont en effet traités au même titre que ceux des étudiants marocains.

L'enseignement supérieur public est d'accès gratuit et universel. Mais la question se pose comme partout de l'augmentation des frais d'admission qui aurait des répercussions pour les étudiants de l'extérieur.

Pour se renseigner sur les études au Maroc

L'Agence marocaine de coopération internationale publie un guide de l'étudiant étranger au Maroc, en arabe et en français : <http://www.amci.ma/telechargement/geem.pdf>.

Les renseignements sur les études au Maroc pour les étudiants étrangers sont également disponibles sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur : <http://www.enssup.gov.ma/index.php/cooperation/etudiants-etrangers-au-maroc>

Les étudiants marocains à l'étranger

On estime à 60 000 le nombre de jeunes Marocains qui partent chaque année à l'étranger pour poursuivre leurs études supérieures. Ils étaient, en 2012, 32 482, soit plus de la moitié, à avoir choisi la France comme destination. Plus de 21 000 étaient inscrits en université. Les jeunes Marocains constituent ainsi le premier contingent d'étudiants étrangers en France, soit 11,3 % du total, devant les Chinois (10,3 %) et les Algériens (8,3 %). Les jeunes Marocains sont majoritairement candidats aux universités françaises prestigieuses ainsi qu'aux Écoles de commerce et de management.

Les pays de destination des étudiants marocains sont ensuite, à parts à peu près égales (environ 3 500 étudiants pour chaque pays), l'Espagne et l'Allemagne et, dans une moindre mesure, l'Italie et le Canada. S'agissant des pays européens, les

flux entrants d'étudiants marocains dans ces pays s'expliquent, outre la proximité, par des conventions de coopération spécifiques, signées entre les ministères en charge de l'Enseignement supérieur de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne... et celui du Royaume du Maroc. S'agissant du Canada, le Maroc est éligible au programme canadien de Bourses de la Francophonie (cf. p. 381).

Il existe, au Maroc, un Office des Changes dont l'une des missions est de faciliter la vie des jeunes Marocains qui ont le projet de poursuivre leurs études à l'étranger. Une dotation peut même être accordée au tuteur d'un étudiant mineur qui souhaiterait l'accompagner pour son premier départ à l'étranger. Tous les renseignements sont disponibles sur le site :

<http://www.oc.gov.ma/portal/fr/content/informations-pratiques/etudiant-marocain>

► Les 5 premiers pays d'accueil des étudiants marocains en 2011

1	France (66,5 %) 28 463	2	Espagne (7,3 %) 3 117	3	Allemagne (6,7 %) 2 861	4	Italie (4 %) 1 715	5	Canada (3,1 %) 1 344
---	---------------------------	---	--------------------------	---	----------------------------	---	-----------------------	---	-------------------------

Source : Campus France.

» Évolution 2007 – 2011 de la mobilité des étudiants marocains

Population étudiante	2007	2008	2009	2010	2011	2007-2011
Total	369 142	401 093	418 833	446 073	505 681	37 %
Dont en mobilité internationale	42 829	39 741	41 436	42 263	42 807	-0,1 %
Soit en % des étudiants marocains	11,6 %	10,77 %	11,22 %	11,45 %	11,6 %	-0,1 %

Vietnam

Le système universitaire vietnamien

On compte actuellement **2,3 millions d'étudiants au Vietnam** qui, avec 89 millions d'habitants, est l'État membre de l'OIF le plus peuplé. En 10 ans, la population des étudiants vietnamiens a plus que doublé et cette tendance ne devrait pas fléchir dans les années à venir.

À la rentrée 2012, l'enseignement supérieur vietnamien comptait 421 établissements et 214 écoles d'enseignement supérieur. Les frais de scolarité dans l'enseignement supérieur public tournent autour de 6 millions de dongs par an, soit environ 200 euros. La langue de l'enseignement supérieur est le vietnamien. L'anglais est la seule langue étrangère obligatoire au Vietnam. Selon la Base Curie du ministère français des Affaires étrangères, « le **principal atout** du système vietnamien d'enseignement supérieur réside dans sa capacité à **produire une élite**, en particulier dans le **domaine des sciences dures**. Depuis de nombreuses années, on observe, par exemple, que des étudiants vietnamiens intègrent des formations françaises de haut niveau, telles l'École polytechnique ou l'École des ponts et chaussées, et y réussissent très bien ».

Selon, la même source, les autorités vietnamiennes souhaitent atteindre au plus vite les standards internationaux de l'enseignement supérieur et renforcent le réseau des universités. Une action de grande envergure est menée dans ce sens : le **programme « 20 000 docteurs en 2020 »** consiste, en effet, à former des docteurs, au Vietnam et à l'étranger, à partir de membres du corps enseignant. De plus, le Vietnam a prévu qu'un grand nombre de projets de l'enseignement supérieur soient financés à 100 % par des capitaux étrangers. C'est ainsi que les implantations d'universités

étrangères se multiplient. En 2012, les autorités vietnamiennes ont lancé 179 programmes de formation en partenariat avec des institutions étrangères. La France est le premier partenaire avec 25 programmes, suivie de l'Australie (23), des États-Unis (15), du Royaume-Uni (14), de la Chine (13) et de Taïwan (13).

Les principaux partenaires vietnamiens des établissements d'enseignement supérieur français

Ce sont les suivants : l'Université des Sciences et des Technologies de Hanoi, le Centre franco-vietnamien de formation à la gestion (CFVG), le Programme de formation d'ingénieurs d'excellence du Vietnam ainsi que les Pôles universitaires français de Hanoi et Hô Chi Minh-Ville (visant à fédérer les programmes délocalisés d'universités françaises). Dans tous ces programmes, il existe un enseignement renforcé en français et en anglais.

Les filières soutenues par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Ces filières proposent des formations partiellement dispensées en français, au sein d'établissements vietnamiens. Les étudiants suivent un enseignement du français ainsi que des cours de spécialité en vietnamien et en français (langue introduite progressivement). Au terme de la formation, les étudiants obtiennent le diplôme national vietnamien et une certification francophone délivrée par l'AUF, à condition que les étudiants aient soutenu, avec succès, leur mémoire en français devant un jury mixte international. 46 licences et 22 masters sont proposés dans ce cadre. Plus de 5 000 étudiants ont été accueillis, à la rentrée 2013. De nombreux diplômés de ces filières poursuivent leurs études à l'étranger, en France notamment.

► Effectifs des étudiants francophones vietnamiens et étrangers soutenus par l'AUF au Vietnam, 2006-2014¹³

Années universitaires		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014*	
Nombre d'étudiants francophones (dont les Vietnamiens) inscrits par année académique en Licence ou Master	Licence	4274	4363	4058	3971	3573	3534	3943	3498	
	Master	195	296	362	359	402	433	448	251	
Total		4469	4659	4420	4330	3975	3967	4391	3749	
Nombre d'étudiants étrangers boursiers de l'AUF	Genre	Homme	10	33	37	33	30	35	34	38
		Femme	4	10	12	9	27	28	24	25
	Pays d'origine	France	5	6	7	4	4	0	6	Plusieurs dizaines
		Laos	3	14	13	8	18	25	14	15
		Cambodge	6	20	25	24	33	32	26	29
		Vanuatu	0	1	2	1	0	0	0	0
		Cameroun	0	2	1	4	0	0	0	2
		Chine	0	0	1	0	1	1	0	3
		Madagascar	0	0	0	1	1	1	2	1
		Burundi	0	0	0	0	0	0	0	1
		Sénégal	0	0	0	0	0	1	2	1
		Burkina Faso	0	0	0	0	0	1	1	1
		Thaïlande	0	0	0	0	0	2	2	2
		Haïti	0	0	0	0	0	0	1	1
		Algérie	0	0	0	0	0	0	1	1
		Congo	0	0	0	0	0	0	1	1
		Bénin	0	0	0	0	0	0	1	3
		Comores	0	0	0	0	0	0	1	1
Taiwan	0	0	0	0	0	0	0	1		
Total		14	43	49	42	57	63	58	63	
Nombre de nationalités parmi les boursiers		3	5	6	5	5	5	12	13	

* État provisoire, décembre 2013.

¹³ Sources : Statistiques Effectifs ; Mobilités BAP ; Statistiques Institut de la Francophonie pour l'informatique.

Selon le Bureau Asie Pacifique de l'AUF, auteur de ce tableau, les chiffres pour l'année 2013-2014 devraient augmenter, toutes les promotions n'étant pas encore comptabilisées, en décembre 2013.

Pour plus d'informations en vietnamien : <http://www.moet.gov.vn/?-page=11.10&view=3544>



Les étudiants vietnamiens à l'étranger

► Les 5 premiers pays d'accueil des étudiants vietnamiens en 2011

1	États-Unis (28 %) 14 603
2	Australie (20,3 %) 10 591
3	France (11,9 %) 6 194
4	Japon (7 %) 3 672
5	Royaume-Uni (6,1 %) 3 192

► Évolution 2007-2011 de la mobilité des étudiants vietnamiens

Population étudiante	2007	2008	2009	2010	2011
Total	1 587 609	1 654 846	1 774 321	2 020 413	2 229 494
Dont en mobilité internationale	27 644	36 200	43 536	47 240	52 093
Soit en % des étudiants vietnamiens	1,74 %	2,19 %	2,45 %	2,34 %	2,34 %

2,3 % des étudiants vietnamiens poursuivent leurs études à l'étranger. **Leur premier pays d'accueil sont les États-Unis** : le Vietnam est le pays de l'*Association of South East Asian Nations* (ASEAN) qui compte le plus d'étudiants en mobilité dans ce pays.

Les chiffres actualisés donnent, pour l'année 2012-2013, 6 295 étudiants vietnamiens en France dont 5 139 (82 %) inscrits dans les universités. Cette stabilité permet à la France de conserver son rang de **3^e pays d'accueil des étudiants vietnamiens**.

Sources utilisées

L'éducation internationale : Un moteur-clé de la prospérité future du Canada, Rapport final du comité consultatif sur la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale, Canada (2012).

<http://ec.europa.eu/education/> : Commission européenne (2013), Immigration of International Students to the EU

<http://www.oecd.org>

<http://fr.unesco.org>

<http://www.uis.unesco.org>/Institut de la statistique de l'UNESCO, Montréal

<http://www.campusfrance.org/fr/espace-documentaires/publications-et-etudes/rep%C3%A8res-penser-la-mobilit%C3%A9> France

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Mobilite_etudiante_France

<http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=543>

<http://www.equivalences.cfw>

Statistique Canada, Centre de la statistique de l'éducation 2013

Joëlle Chatel-DeRepentigny, Claude Montmarquette, François Vaillancourt (2011), Les étudiants internationaux au Québec : État des lieux, impacts économiques et politiques publiques

<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2011s-71.pdf>

MESRST, DPES, Portail informationnel, Santé et Services sociaux, Système GDEU.

UNESCO; Campus France

http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/agence_cf/dossiers/fr/dossier_11_fr.pdf

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Mobilite_etudiante : guide sur l'accueil des étudiants étrangers en France

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes

[dep_documentation@education.gouv.fr/statistiques](mailto:dep_documentation@education.gouv.fr) //